



## Situation familiale conflictuelle

Par **SofiaR**, le **05/08/2014** à **14:45**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous allez pouvoir m'aider, mais je ne sais plus vers qui me tourner. Je vis toujours chez mes parents, et je les aide finaiquement. Sauf que je souhaiterais prendre un appartement avec mon futur mari ( nous allons nous marier l'an prochain) et donc j'essaye de faire des economies. Ma mere n'ayant plus de travail, elle me met la pression afin que je paye les factures qui arrivent a la maison. De plus, j'ai du contracte un credit a la consommation y a deux ans d'une valeur de 18 000 euros afin qu'elle puisse combler son decouvert ainsi que le mien et qu'elle paye les frais liés a sa procedure avec le tribunal ( proces avec les voisins sur la maison)

Je me retrouve sans plus aucune economie mon PEL etant egalemeent passé a la trappe. J'ai essayer de faire une demande de logement avec mon logement mais ils m'ont conseillés de faire une main courante. En effet ma mere me harcele de messages avec des allusions tres irrespectueuses et meme sur mon lieu de travail. Elle me menace en me disant que si je pars de la maison je en pourrais plus revoir mon petit frere, que je ne recupererais pas mes affaires et qu'elle ne me rendra pas l'argent prevu a la base sur mon credit. Je ne sais plus quoi faire si je fais une main courante est ce qu'elle en sera informer car sinon je vais avoir de gros problemes.

Que em conseillez vous de faire?

cordialement  
sofia.r

Par **Jibi7**, le **05/08/2014** à **15:17**

Hello Sofia,

je ne suis pas sur qu'une main courante fasse beaucoup avancer vos affaires.

Sauf peut être si vous la faites accompagnee d'une collegue concernant les harcelements sur le lieu de travail qui risquerait de vous priver de votre travail.

Si l'attitude abusive de votre mère concerne aussi un enfant mineur, il faudrait peut être demander l'intervention d'une assistance sociale et psychologique.

Par ailleurs en allant avec votre dossier bancaire et de dettes aupres de la maison de la justice et du droit ou d'une association familiale, de l'association cesus... ils pourront surement vous aider à faire mettre votre mère en surendettement ou sous curatelle si elle ne collabore pas. Pour votre avenir mais aussi pour proteger votre frere il est essentiel d'arriver a separer les comptes etc..

l'obligation de secours existe mais ne veut pas dire qu'il faut que l'ensemble de la famille se noie en même temps.

Vous ne parlez pas de votre père il doit aussi participer a la sauvegarde matérielle et morale de votre frère.

Pour les frais de procédure il y a l'aide juridictionnelle